

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire le 29 juin 2018, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, à 21 H 00.

Mme GASTO-OUSTRIC est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

PRESENTS :

Maire-Président : Jean-Yves DUCLOS

Adjoints Magali GASTO-OUSTRIC, Jean-Luc SOUYRI, Isabelle RAULET, Eric HEUILLET, Dominique PONS, Alain PINET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA

Conseillers municipaux : Robert LACROIX, Yvon NASSIET, Annie NAVARRE, Jean SUBRA, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Annette DEGOUL, Béatrice MALET, Corinne BRUNET, Céline RICOUL, Jean-Michel BAUX, Stéphanie DE ROSSO, Nicolas ABADIE, Yves LOUIS, Marie-Pierre BACARISSE

ABSENTS :

Conseillers municipaux : Michel JAMAIN, Jean-Luc PITIOT, Nathalie MORENO, Benoît CAMPO-CASTILLO, Michel PEREZ, Jean-Raymond LEPINAY, Catherine MOUNIELOU, Noëlle TOULOUSE

Ont donné procuration :

Michel JAMAIN	à	Jean SUBRA
Jean-Luc PITIOT	à	Evelyne RIERA
Nathalie MORENO	à	Céline RICOUL
Benoît CAMPO-CASTILLO	à	Magali GASTO-OUSTRIC
Jean-Raymond LEPINAY	à	Yves LOUIS
Noëlle TOULOUSE	à	Marie-Pierre BACARISSE

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente le rapport suivant :

Considérant le vote du budget primitif 2018, en date du 22 janvier 2018,

Vu le budget supplémentaire en date du 5 avril 2018,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juillet 2018,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

65-6554	Autres contributions	45 000,00 €
67-673	Titres annulés	10 000,00 €
014-739223	FPIC	- 11 086,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	43 914,00 €

Recettes

70-7062	Régie culture	24 593,00 €
70-70841	Remboursement personnel	30 000,00 €
73-73223	FPIC	15 381,00 €
74-74121	DSR	9 442,00 €
74-74123	DSU	16 003,00 €
74-7411	Dotations forfaitaires	- 69 005,00 €
77-7788	Produits exceptionnels divers	17 500,00 €
	Total recettes de fonctionnement	43 914,00 €

INVESTISSEMENT**Dépenses**

Op 59-2188	Illuminations	20 000,00 €
Op 99-2313	Halle aux grains	- 30 500,00 €
10-10223	TLE	126,00 €
16-16875	Emprunt	23 000,00 €
	Total dépenses d'investissement	12 626,00 €

Recettes

Op 95-1322	Subvention Région Collégiale	8 000,00 €
Op 100-1321	Subvention Etat sécurisation des écoles	60 854,00 €
13-1332	Amendes de police	- 35 786,00 €
10-10226	Taxe d'aménagement	- 20 442,00 €
	Total recettes d'investissement	12 626,00 €

ADOPTE

SUBVENTIONS DE L'ETAT 2018

M. le Maire présente le rapport suivant :

Monsieur le Préfet vient de nous notifier les dotations de soutien à l'investissement local 2018 :

Subventions

Musée municipal, tranche 2	50 % de la dépense totale	167 500 €
Complexe aqualudique, tranche 2	40,02 % de la dépense totale	271 500 €
Rénovation thermique des écoles, dernière tranche	40 % de la dépense totale	59 746 €

Par ailleurs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a octroyé à la commune pour 2018 :

- une subvention pour la restauration de la Collégiale, tranche 2 : 136 629 €
- une subvention pour la Halle aux Grains : 100 000 €

Total subventions investissement de l'État pour 2018 : 735 375 €.

Plan de financement rénovation thermique des écoles, dernière tranche :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	149 365 €	Subvention Etat DSIL	59 746 €
		Subvention Conseil Départemental (30 %)	44 809 €
		Part communale (30%)	44 810 €
Total	149 365 €	Total	149 365 €

Plan de financement rénovation complexe aqualudique, tranche 2 :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	678 474 €	Subvention Etat DSIL (40,02%)	271 500 €
		Subvention Région	116 752 €
		Part communale	290 222 €
Total	678 474 €	Total	678 474 €

Je vous demande de bien vouloir

APPROUVER les plans de financement ci-dessus.

M. le Maire précise que le taux moyen des subventions obtenues pour 2018 sur tous les travaux est de 60 % du montant de la dépense, montant très conséquent apporté par tous les partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Communauté). Ces subventions importantes résultent de la réalisation de projets structurants pour la ville et le territoire.

En ce qui concerne la piscine, le coût des travaux est de 3,4 M€, les subventions représentent 1,75 M€ (52%), compte tenu des fonds propres apportés, l'emprunt de 1,4 M€ va générer des remboursements annuels de 80 000 € pendant vingt ans (sachant que les 60 000 m³ de perte d'eau en deux mois d'activité équivalaient à 80 000 €). Cette opération est donc neutre pour les finances de la ville.

Les investissements sont optimisés, les subventions étant supérieures aux prévisions budgétaires : elles représentent 75 % pour le Musée et pour la Halle aux Grains, 60 % pour la Collégiale et les écoles. Il y aura donc une décision modificative correspondante au prochain conseil municipal.

Le cycle des grands travaux structurants se termine en 2018. Aussi, à partir de 2019, avec la poursuite de l'amélioration des finances, nous entrons dans une phase de désendettement durable.

Il reste bien entendu à régler le dernier dossier risqué : la garantie d'emprunt EPICURE. Le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Saint-Gaudens, à notre demande, vient de poser deux questions préjudicielles au Tribunal Administratif de Toulouse concernant la légalité et la portée des délibérations autorisant la signature du contrat de garantie. En effet, ces délibérations, à notre avis, ne permettaient pas la signature du contrat, notamment concernant la clause substantielle des pénalités de remboursement anticipé.

Une fois la décision rendue par le Tribunal Administratif, le dossier reviendra au jugement au TGI de Saint-Gaudens.

ADOPTE

TARIFS PISCINE

M. HEUILLET présente le rapport suivant :

Le centre comportera les nouveaux équipements extérieurs ainsi que les bassins de l'actuelle piscine tournesol.

Il fonctionnera en période estivale.

Il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 5 juillet 2018,

D'ADOPTER les tarifs comme suivants **pour la piscine d'été** :

	Tarifs été 2018
Ticket adulte (à partir de 18 ans)	4,00 €
Ticket enfant de 3 ans à moins de 18 ans	2,50 €
Ticket enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Pack de 10 entrées adultes	35,00 €
Pack de 10 entrées adultes COS du Comminges	17,50 €
Pack de 10 entrées enfants	20,00 €
Pack de 10 entrées enfants COS du Comminges	10,00 €
Entraînements sportifs police/gendarmerie/pompiers (sur présentation de la carte professionnelle et dans le cadre de créneaux horaires préalablement définis)	Gratuit
ALSH de la 5C et accompagnants	Gratuit

Ne seront pas utilisables à la piscine d'été :

- Les Pass « annuels » de la piscine Tournesol (leur validité reste toutefois de 12 mois).
- La carte « 30 entrées » enfant ou adulte de la piscine Tournesol.
- La carte « 10 entrées » enfant ou adulte de la piscine Tournesol.

Les personnes entrant sur le site devront s'acquitter du tarif normal.

Les moyens de paiement acceptés seront :

Espèces, chèques, Chèques Activités Jeunes (CAJ) en cours de validité et Carte bancaire.

Les CAJ ne peuvent être utilisés que par leur titulaire conformément au règlement d'utilisation des CAJ. Ils sont numérotés et affectés à une seule personne. Il ne sera pas rendu de monnaie sur les CAJ.

M. HEUILLET fait état d'un nombre d'entrées de 700 sur les trois derniers jours, soit le double par rapport à l'année précédente.

ADOPTE

PARTICIPATION RENCONTRES DU FILM D'ART

M. SOUYRI présente le rapport suivant :

Les 5^e Rencontres du Film d'art se sont déroulées du 25 au 28 janvier 2018 au Cinéma Le Régent de Saint-Gaudens et ont été un franc succès.

1 - Les chiffres globaux et la programmation

a) La 5^e édition des *Rencontres du Film d'art* a engendré **4 454** entrées sur 4 jours, soit **257** entrées de plus que l'édition précédente ce qui représente **une augmentation de 6 %**.

b) Sur trente films programmés, tous ont rencontré leur public. Les films les plus vus sont : « Se Torno » (326 entrées), « Peggy Guggenheim » (230 entrées), « David Lynch » (227 entrées).

Le public se répartit sur tous les films qu'ils soient récents ou anciens, longs ou courts, connus ou moins connus, ce qui encourage l'équipe du Régent à continuer dans la voie d'une programmation variée.

Petit à petit, les *Rencontres du film d'art* deviennent une référence dans le domaine du film d'art. Ainsi, cette année la directrice du Centre du film sur l'art, de Bruxelles, est venue à Saint-Gaudens pour y découvrir des films.

2 – Le public adultes et familles

Cette année, le public est venu non seulement du Comminges, mais aussi du reste du département et d'ailleurs (Bordeaux, Limoges, Pays Basque, Bretagne).

Pour cette 5^e édition, les élèves du LEPA (Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole) ont réalisé une enquête sur le public des *Rencontres*. Ils ont constaté les points suivants :

- 67 % des spectateurs sont venus à Saint-Gaudens spécialement pour les *Rencontres*.
- 30 % d'entre eux ne fréquentent pas le cinéma habituellement.
- 30 % restent pour 1 séance, 20 % pour la journée, 17 % pour deux jours, 13 % pour trois jours et 20 % pour quatre jours.
- 28 % viennent de Saint-Gaudens, 39 % du Comminges et 33 % d'ailleurs.

3 – Les scolaires

Le public scolaire représente **903 entrées**, il est **stable** par rapport à l'année dernière.

Une grosse majorité des élèves vient des écoles de Saint-Gaudens. Grâce au soutien de la Commune de Saint-Gaudens, un tarif préférentiel de 0,50 € peut être proposé aux scolaires.

Cette année, les enseignants ont pu bénéficier de l'intervention d'un professionnel du cinéma, Jocelyn Manchec, soit en salle après le film ou soit en classe. Cela a été très apprécié et cette action sera poursuivie sur l'édition 2019.

Comme les années précédentes, les élèves de l'option CAV (Cinéma et Audio-visuel) du Lycée de Bagatelle ont été accueillis, sur une journée (vendredi). Ils ont profité de cette venue pour visionner en moyenne 3 films par élève.

Une grande majorité d'entre eux a assisté à la carte blanche des étudiants des écoles des Beaux Arts venus présenter leurs travaux audiovisuels. Ce pont entre eux ne peut qu'être bénéfique.

D'autre part, ils ont assisté à une rencontre avec Ursula Meier, grande réalisatrice et invitée des *Rencontres*. En effet, avant la soirée, une discussion spécifique, entre elle et les élèves, a été organisée. Ils ont évoqué son parcours de cinéaste et l'ont questionnée quant à la réalisation de films. Une belle rencontre !

Enfin, une dizaine de bénévoles est intervenue le week-end y compris d'anciens élèves de la section audiovisuelle, comme sur les éditions précédentes. Ils ont intégré l'équipe des *Rencontres du film d'art*. Leur rigueur, leur motivation et leur bonne humeur ont été d'une aide précieuse pour les permanents du Cinéma Le Régent.

4 – Communication et association

Pour l'édition 2018, le travail de communication habituel a été mené, en Comminges et dans les grandes villes de la Région (Toulouse, Bayonne, Bordeaux).

Il a porté ses fruits puisque le festival a été annoncé dans des médias régionaux et nationaux (Radio France par exemple).

Ils est désormais souhaitable de poursuivre et d'approfondir ce travail de communication en l'étendant à toute la Région Occitanie.

Au vu de l'ampleur du travail et de l'envergure que prend cette manifestation, une association a été créée. Elle se nomme : L'association des Rencontres du Film d'art.

5 – Externalisation des Rencontres du Film d'Art et perspectives

a) En 2018, plusieurs séances hors les murs ont été organisées :

- une séance au Parvis de Tarbes,

- une séance au cinéma de l'Américan Cosmograph (ex Utopia) de Toulouse ce qui est une nouveauté de cette année. Cela a été un succès puisque la salle était pleine et que des spectateurs présents sont ensuite venus aux Rencontres du Film d'Art.

- une partie de la programmation des Rencontres du Film d'Art a été décentralisée au cinéma ABC de Cahors, sur un week-end, en février 2018. La salle a fait 368 entrées sur 8 films.

Ces actions vont être poursuivies et amplifiées avec, par exemple, un rendez-vous, d'ores et déjà pris, en janvier 2019 au *Musée des Abattoirs* de Toulouse pour une présentation de l'édition 2019.

b) Perspectives

Les Rencontres du Film d'Art se sont bien installées en Comminges où elle ont trouvé motivation, savoir-faire et convivialité. L'objectif est désormais de les faire connaître au-delà de leur zone d'origine. Pour cela, l'équipe du Régent et l'Association doivent enclencher la recherche de partenaires afin de développer des contacts grâce à une communication régionale et nationale adaptée.

La municipalité tient bien entendu à continuer son partenariat avec l'Association des Rencontres du Film d'art et le Cinéma Le Régent en attribuant comme l'année passée, une subvention de 10 000 € à l'Association.

Il vous est demandé, après avis de la commission des finances du 5 juillet 2018

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser en janvier 2019 la somme de 10 000 € pour la 6ème édition des Rencontres du Film d'Art.

ADOPTE

REHABILITATION DE LA HALLE AUX GRAINS RELANCE LOT n° 1 – GROS OEUVRE

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la réhabilitation de la Halle aux Grains pour l'ouverture d'un marché permanent de commerces de bouche, un marché à procédure adapté a été lancé le 15 février 2018 et attribué le 5 avril 2018 pour les lots 2 à 7.

La procédure pour le lot n° 1 a été relancée le 30 mars 2018.

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante, suite à la décision de la commission des marchés réunie le 14 mai 2018 :

LOT 1 : GROS OEUVRE

Entreprise GIULIANI, 27 avenue St Jean 31800 Valentine

Montant HT : 57 697,78 € (solution de base)

Il vous est demandé de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

M. le Maire précise que pour ce projet, il y a une moins-value de 12,5 % par rapport à l'estimation.

ADOPTE

REHABILITATION DE LA HALLE AUX GRAINS : AVENANT LOT 3 CHARPENTE BOIS COUVERTURE

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'avancement des travaux réalisés par l'Entreprise GALLAY, titulaire du lot n° 3 du marché « réhabilitation de la halle aux grains », il s'avère qu'une modification de la couverture du bâtiment est nécessaire pour sa mise en conformité.

Cette modification, indispensable à la pérennité de l'ouvrage, génère une plus-value de 6 554,70 € HT.

Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché
58 945,25 € HT	6 554,70 € HT	65 499,95 € HT

Il vous est demandé, après avis de la commission des marchés, de bien vouloir :

AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise GALLAY.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas trop de retard dans les travaux, l'ouverture est prévue en décembre.

ADOPTE

**RESTAURATION DE LA COLLEGIALE
3EME ET DERNIERE TRANCHE
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

En collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la commune a engagé dès 2017 l'opération de restauration de la Collégiale.

Suite aux études du maître d'oeuvre EURL Axel LETELLIER et à la consultation des entreprises, le montant total des travaux attribués s'élève à 941 501,40 € HT.

Plan de financement prévisionnel de toute l'opération

Dépenses HT		Recettes	
Honoraires	84 735 €	Subvention Etat (DRAC)	410 494 €
Travaux	941 502 €	Subvention Région	205 247 €
		Part communale	410 496 €
Total HT	1 026 237 €	Total HT	1 026 237 €

Ce programme s'étale sur les années 2017 à 2019.

La 1ère tranche est terminée et la 2ème en cours d'exécution.

Le montant des travaux de la 3ème tranche, qui débutera en janvier 2019 s'élève à 349 196 € HT hors actualisation, dont 28 832 € HT de maîtrise d'oeuvre.

Il convient de solliciter les subventions de la DRAC et de la Région Occitanie pour la dernière tranche.

Je vous demande de bien vouloir

SOLLICITER les subventions correspondantes

- auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- auprès de la Région Occitanie
- au titre du contrat régional signé entre le PETR et la Région Occitanie.

ADOPTE

**CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION 2018
ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES**

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

La signature du contrat de ville 2015-2020 du Saint-Gaudinois permet au territoire de bénéficier d'une dotation dite « politique de la ville » émanant du budget de l'Etat (BOP147) et dont la programmation est instruite et engagée par les instances de pilotage du contrat de ville.

La programmation pour 2018 et donc la mobilisation de droit commun de la mairie de Saint-Gaudens (soutien aux associations) va permettre de mobiliser des crédits spécifiques de la politique de la ville sur quatre actions à savoir

- Association Rebonds pour le projet d'insertion par le Rugby
- La Chapelle Saint-Jacques pour l'action Ghost park
- Les Femmes de papier pour les ateliers d'autodéfense
- La nouvelle association des commerçants pour le centre ville

Il vous est donc proposé, après avis de la commission des finances du 5 juillet 2018 :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes :

- o Une subvention de 500 € pour l'association Rebonds
- o Une subvention de 1 000 € pour la Chapelle Saint-Jacques
- o Une subvention de 500 € pour Femmes de papier
- o Une subvention de 2 500 € pour l'association des commerçants.

ADOPTE

**PROGRAMMATION CULTURELLE
2018-2019**

M. SOUYRI présente le rapport suivant :

Il vous est proposé

D'ADOPTER la programmation culturelle ci-dessous pour la saison 2018-2019

Spectacles « Tout public »

TOUT PUBLIC			
Date	Titre	Compagnie / Diffuseur	Lieu
29 septembre 2018	En attendant Bojangles	Atelier Théâtre Actuel	Théâtre
16 novembre 2018	Semianyki : La Famille	Quartier Libre Production	Théâtre
1^{er} décembre 2018	Les Vibrants	Cie Teknaï	Théâtre
6 décembre 2018	Ivo Livi	Ki M'aime me Suive	Théâtre
<i>11-12 décembre 2018</i>	<i>Humoriste</i>	<i>Non communiqué</i>	Théâtre
<i>9 janvier 2019</i>	<i>Fausse note</i>	<i>I.D. Productions</i>	<i>Théâtre</i>
12 janvier 2019	Orchestre Occitania	Association Occitania	Théâtre
22 janvier 2019	Désiré	Grenier de Toulouse	Théâtre
5 février 2019	Léo	Vertical Tour	Théâtre
15 février 2019	La caravane baroque	Ensemble baroque de Toulouse	Théâtre
21 février 2019	Hamlet	Compagnie Les Larrons	Théâtre
2-3 mars 2019	Chanteuse	Non communiqué	Théâtre
12 mars 2019	Daddy Blues	Compagnie de la Griotte	Théâtre
15 mars 2019	Nuits barbares	Compagnie Hervé Koubi	Théâtre
22 mars 2019	Anquetil tout seul	Scène et Public	Théâtre
5 avril 2019	Le cercle de Whitechapel	Compagnie Le Renard Argenté	Théâtre
19 avril 2019	In the middle	Les Swaggers	Théâtre
25 avril 2019	Les Ritals	Editalie	Théâtre
16 mai 2019	Franito	Théâtre de Nîmes	Théâtre

Centre du Monde

CENTRE DU MONDE		
Date	Titre	Lieu
Du 21 au 23 septembre 2018	Centre du Monde Maroc	Théâtre et Salle du Pilat

Les tarifs de la manifestation « Centre du monde » sont à préciser après rédaction du programme définitif.

Spectacles en co-production

CO-PRODUCTIONS			
Date	Titre	Compagnie / Diffuseur	Lieu
19 octobre 2018	Lettres de non-motivation	Compagnie Laars et Cie	Théâtre
20 octobre 2018	Concert	Ensemble Vocal du Comminges	Salle du Pilat
23 novembre 2018	Hommage Romuald Joubé Projection film « Les Travailleurs de la mer »		Cinéma Le Régent

28 et 29 novembre 2018	Radio Vinci Park	Théo Mercier & François Chaignaud	Parking entrepôts ancien Centre Leclerc
------------------------	------------------	-----------------------------------	---

Pour les spectacles en co-production, établissement d'une convention avec chaque structure partenaire, fixant les charges et recettes des deux parties.

Spectacles familiaux

FAMILIAL*			
Date	Titre	Compagnie / Diffuseur	Lieu
22 et 23 novembre 2018	Phase 1	Cie Sara Ducat	Théâtre
27 et 28 novembre 2018	Antigonismes	Collectif Corpus	Théâtre
28 et 29 janvier 2019	Le Malade Imaginaire	Comédiens & Compagnie	Théâtre
9 et 10 mai 2019	En attendant Godot	Théâtre du Pavé	Théâtre

* familial = spectacle avec séance(s) scolaire(s) + séance(s) tout public

Tarifs spectacles Tout public et Familiaux

	Plein Tarif		Moins de 16 ans	
Spectacles Rouges notés ci-dessus en italique	30€		15€	
	Plein tarif	Tarif réduit (1)	Tarif découverte (2)	Molière (3)
Spectacles Bleus	20 €	15 €	10 €	7 €
Spectacles Orange notés ci-dessus en caractères gras	15 €	10 €	8 €	5 €
Spectacles en co-production	Selon tarifs fixés sur la convention de co-production			
Spectacles Familiaux	Séance scolaire au tarif des « Jeune public scolaire » Séance de 21h00 au tarif Orange ou Bleu comme annoncé sur tableau « Tout public »			

(1) **Tarif réduit** : plus de 60 ans, personnes handicapées, sur présentation de justificatifs.

(2) **Tarif découverte** : bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi, moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans et intermittents du spectacle, sur présentation de justificatifs

(3) **Tarif famille** : s'applique pour l'achat d'au moins quatre billets pour un même spectacle tout public par au moins quatre personnes d'une même famille, (parents + enfants **mineurs**) : les parents des enfants mineurs bénéficient d'un tarif réduit.

Tarif groupe : s'applique aux groupes de plus de 10 personnes pour les spectacles tout public, sous réserve d'avoir contacté l'accueil du théâtre et réglé l'achat au moins cinq jours ouvrables avant le spectacle. Sur le même principe que le tarif Molière, l'acheteur appartenant à la catégorie plein tarif, il bénéficie du tarif réduit. Il appartenait à la catégorie tarif réduit, il bénéficie du tarif découverte. Il appartenait à la catégorie tarif découverte, il bénéficie du tarif Molière.

(4) **Pour les spectacles « rouges »**, la carte Molière, les tarifs « famille » et « groupe » (3) et toutes les autres réductions (1) et (2) ne fonctionnent pas.

Tarif Molière : carte nominative : 25€ : après l'achat de cette carte, pour les spectacles bleus et orange, l'acheteur peut bénéficier d'une réduction sur les spectacles « Tout public » selon le principe, il appartenait à la catégorie plein tarif, il peut bénéficier de la catégorie tarif réduit. Il appartenait à la catégorie tarif réduit, il peut bénéficier de la catégorie tarif découverte. Il appartenait à la catégorie découverte, il peut bénéficier du tarif Molière.

Spectacle à tarif particulier (en lien avec la ré-ouverture du Musée) :

Date	Titre	Séances - Horaires	Compagnie / Diffuseur	Lieu
13 octobre 2018	MoTTes	2 séances à 16h et 21h	Compagnie Le POISSON SOLUBLE	Théâtre

Tarif unique : 10€ pour tous (public adulte et enfant)

Spectacles « Jeune public »

JEUNE PUBLIC

Date	Titre	Compagnie / Diffuseur	Lieu
6-7 et 8 nov 2018	Nous voilà !	Compagnie Rouge les Anges	Théâtre
17-18 et 19 janv 2019	Abuela	Compagnie Et Moi	Théâtre
8 et 9 février 2019	Papinocchio	Compagnie du Petit Matin	Théâtre
28- 29 et 30 mars 2019	Mamie Ouate en Papoâsie	Théâtre Folavril	Théâtre
Du 8 au 12 avril 2019	Petite chimère	Les Voyageurs Immobiliers	Théâtre

Tarifs spectacles Jeune public

	Enfants	Adultes	Scolaires	Associations caritatives (par personne)	Accompagnateurs scolaires
Spectacles Jeune Public	4,00€	6,00€	4,00€	3,00€	gratuit
Spectacles familiaux	Séances scolaires aux tarifs ci-dessus				

Expositions

EXPOSITIONS

Date	Nom	Lieu
Du 14 au 29 septembre 2018	Atelier d'Art	Galerie Théâtre
Semaines 40 et 41	Octobre Rose	Galerie Théâtre
Du 19 octobre au 17 novembre 2018	Ray Atkins	Galerie Théâtre
Du 23 novembre au 20 décembre 2018	À déterminer	Galerie Théâtre
Du 11 janvier au 9 février 2019	Dominique Boucher	Galerie Théâtre
Du 15 février au 16 mars 2019	Sandie Pédarros	Galerie Théâtre
Du 22 mars au 20 avril 2019	Érick Mouget	Galerie Théâtre
Du 26 avril au 17 mai 2019	Christine Viallet	Galerie Théâtre
Du 28 mai au 2 juin 2019	Jazz en Comminges	Galerie Théâtre

Entrée gratuite

Conférences

CONFÉRENCES D'HISTOIRE DE L'ART

Date	Titre	Lieu
Mercredi 10 octobre 2018	Delacroix et le romantisme	Galerie Théâtre
Mercredi 14 novembre 2018	Delacroix le libérateur	Galerie Théâtre
Mercredi 6 février 2019	Gauguin et l'école de Pont-Aven	Galerie Théâtre
Mercredi 27 mars 2019	Gauguin ou l'évasion	Galerie Théâtre
Mercredi 15 mai 2019	La peinture abstraite au XX ^e siècle	Galerie Théâtre

Tarifs conférences histoire de l'art

	Plein tarif	Tarif réduit (1)
Conférences	5€	3€

1. pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi, les moins de 26 ans et étudiants jusqu'à 26 ans, sur présentation de justificatifs.

CONFERENCE AUTOUR D'UN SPECTACLE

Date	Titre	Lieu
Vendredi 22 mars 2019	<i>Conférence sur le cyclisme (titre à déterminer)</i>	Galerie Théâtre

Entrée gratuite

OUVERTURE DE SAISON

Date	Titre	Lieu
Samedi 25 août 2018	Concert Nanna Hansen	Cloître de la Collégiale

Entrée gratuite

ADOPTE

REGLEMENT INTERIEUR DU MUSEE

M. SOUYRI présente le rapport suivant :

En vue de l'ouverture du Musée, il convient de définir le règlement intérieur applicable aux visiteurs, individuels ou en groupes, ainsi qu'à toute personne étrangère au service, présente dans l'établissement pour des motifs professionnels ou autres.

Il vous est proposé de bien vouloir l'adopter.

ADOPTE

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU MUSÉE

M. SOUYRI présente le rapport suivant :

La réouverture du Musée en septembre doit permettre de favoriser la redynamisation du centre ville. C'est pourquoi il sera ouvert au public le dimanche durant les mois de juillet et août dès 2019.

Par sa délibération n° 2002.199 du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal a fixé les règles de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, sans que le cas d'un service fonctionnant régulièrement le dimanche n'ait été prévu.

Afin de permettre l'ouverture du Musée au public le dimanche, il convient donc de compléter cette délibération en ajoutant le paragraphe suivant aux obligations particulières de travail :

« - Pour le Musée : afin de prendre en compte l'ouverture du Musée le dimanche en juillet et août, une planification annuelle sera organisée en majorant le temps de travail du dimanche de 100%. »

Vu l'avis du comité technique en date du 21 juin 2018,

Il vous est proposé :

DE DECIDER la mise en œuvre de l'organisation du travail des agents du musée par une planification annuelle en majorant le temps de travail du dimanche de 100%.

ADOPTE

TARIFS MUSEE

M. SOUYRI présente le rapport suivant :

Pour les Journées Européennes du Patrimoine 2018, et après des travaux menés sur deux tranches, il est prévu la ré-ouverture du Musée de Saint-Gaudens, fermé au public depuis 2009 (sauf ouvertures estivales exceptionnelles).

Il sera désormais dénommé : Le Musée – Art et Figures des Pyrénées centrales.

Il sera ouvert au public :

- du 1^{er} septembre au 30 juin : les mercredis et vendredis, de 14 h à 18 h et les jeudis et samedis, de 10 h à 18 h (sauf jours fériés),
- du 1^{er} juillet au 31 août : du mercredi au dimanche, de 10 h à 18 h.

Il est à présent nécessaire de fixer des tarifs publics.

Les tarifs proposés sont :

- plein tarif, à partir de 18 ans : 4 € par personne
- demi-tarif (de 7 ans à moins de 18 ans et bénéficiaires de minima sociaux sur justificatifs) : 2 € par personne
- gratuit pour les moins de 7 ans
- sur réservation, visite guidée individuelle pour toute personne de plus de 7 ans : 6 € par personne (entrée comprise)
- groupes :
 - à partir de 10 personnes jusqu'à 30 personnes inclus : 30 €
 - à partir de 31 personnes : 50 €
- ateliers pédagogiques : par stagiaire adulte ou enfant : 2 € par stagiaire
- visites du patrimoine extérieur de la commune : gratuit
- catalogues, revues, livres (voir liste ci-dessous)

Catalogue d'exposition "Porcelaines de Valentine", 1993	2 €
Catalogue d'exposition "André Rixens", 1994	2 €
Catalogue d'exposition Armand Marrast, 1998	2 €
Catalogue d'exposition "de Valentine à Saint-Gaudens, la manufacture faïence et porcelaine 1829-1878", 2001	5 €
Catalogue d'exposition "Les albums de Jean Bepmale", 2006	2 €
Catalogue d'exposition " Richard Texier", 2007	10 €
ALLARD, Michel et JARRY, Marc.- Collection R. et S. de Saint-Perrier à Saint-Gaudens (Haute-Garonne).- Extrait du Bulletin de la Société préhistorique de l'Ariège – Tome XLVIII, 1993	2 €
Catalogue d'exposition "Les collections égyptiennes de Toulouse ».- Les cahiers du Musée Georges Labit, 1997.- (n°1)	1 €
BEAUX-LAFON, Marie-Germaine.- Une grande manufacture pyrénéenne Saint-Gaudens/Valentine.- Ed. Pyrègraph, 2001	20 €
CHADUC, Jean-Marc.- La vallée et la cité de la Barousse".- Ed. Pyrègraph	30 €
AURIOL, Jean-Claude.- Les barbelés des bannis.- Ed. Tirésias	10 €
Les dossiers de la faïence fine n°10.- Porcelaine et faïence de Valentine, les hommes et les métiers par Robert Curnelle.- (mars 2001 – réédition 2008)	2 €

Le paiement pourra être effectué en espèces, chèque, carte bancaire, C.A.J. (Chèque Activité Jeunes) et chèques vacances. Il ne sera pas rendu de monnaie sur les C.A.J. et les chèques vacances.

ADOPTE

DONS AU MUSEE

M. SOUYRI présente le rapport suivant :

Madame Martine Pouré-Péchinot a souhaité faire don au Musée d'objets liés à la carrière militaire de son grand-père, Gabriel Dupont (Mailly-Rayneval 1888 – Bagnères-de-Luchon 1962) :

- livret militaire,
- livret de la médaille militaire,
- fascicule de mobilisation,
- 2 plaques militaires dont une avec chaînette,
- carnet de bons médicaux et pharmaceutiques, d'avril 1957,
- portrait de Gabriel Dupont par G. Charles (Paris),
- photographie de famille avec son épouse et un groupe d'amis,

- photographie avec son épouse et sa fille,
- 6 photographies familiales,
- croix de guerre 1914-1916,
- croix de guerre 1914-1917,
- croix de guerre 1914-1918,
- insigne cor de chasse en drap du tireur de 1^{ère} classe,
- épinglette, cor de chasse or,
- légion d'honneur,
- médaille militaire,
- casque à pointe prussien, cuir vernis noir A.J.R.93, 13. Burg., nom du soldat à qui il appartenait inscrit à la main : Hammertins,
- une boîte de photographies sur la Libération de Paris.

Par ailleurs, Monsieur Bruno PHILIPPE a souhaité faire don au Musée d'une plaque militaire de la Guerre 14-18 trouvée sur un chantier, marqué « Ferdinand GALY 1915 » au recto et « St-Gaudens 551 » au verso.

Je vous prie de bien vouloir entériner ces dons afin que ces pièces entrent dans les collections du Musée municipal, soit dans les collections d'études, soit dans les collections permanentes. Celles destinées aux collections permanentes seront soumises à l'avis de la Commission Scientifique Régionale.

ADOPTE

DON D'UNE SCULPTURE AU MUSEE

M. SOUYRI présente le rapport suivant :

Afin de remercier la Commune qui lui a permis d'exposer dans la Galerie du Théâtre Jean Marmignon, du 9 au 31 mars 2018, Monsieur Claude Cavin a souhaité faire don d'une statue en raku intitulée « La Mutine » 80x35 cm (valeur 850 €).

Cette œuvre sera déposée au Musée et enregistrée dans les collections d'études.

Je vous prie de bien vouloir entériner ce don.

ADOPTE

REHABILITATION PISCINE COUVERTE DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. HEUILLET présente le rapport suivant :

La dernière phase de réhabilitation du complexe aquatique concerne exclusivement la piscine couverte « tournesol », qui doit faire l'objet d'un réaménagement.

Dans un premier temps, il est nécessaire de créer des vestiaires adaptés et fonctionnels reliant l'accueil général du complexe à la piscine couverte.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	
Vestiaires	389 174 €	Subvention Etat DSIL	155 733 €
		Subvention Région (30 %)	116 752 €
		Commune	116 689 €
Total	389 174 €	Total	389 174 €

Je vous demande en conséquence

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

DE SOLLICITER la subvention de la Région Occitanie.

M. le Maire précise que la subvention de l'État a déjà été obtenue.

ADOPTE

OPERATIONS FACADES CENTRE VILLE

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

La Ville de Saint-Gaudens a confié à Mme UHLMANN, Architecte Conseil, le soin de poursuivre l'action initialement menée, en vue de l'amélioration de l'aspect esthétique de l'habitat dans la commune.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la demande proposée par la commission d'urbanisme,

conformément aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir :

DECIDER de verser la subvention indiquée ci-après.

DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 204, article 204-22.

NOM ET ADRESSE	MONTANT FACTURE HT	SUBVENTION ACCORDEE
SDC Résidence Lapène rue du Général Lapène 31800 SAINT-GAUDENS	36 742,50 €	5 891,66 €
TOTAL		5 891,66 €

Ne prend pas part au vote : Evelyne RIERA

ADOPTE

TRAVAUX D'URBANISATION AVENUE DE L'ISLE

M. GELEE, Service technique, fait une présentation détaillée des travaux sur cette voie.

M. le Maire précise que plusieurs réunions ont eu lieu avec M. GUILLERMIN, Mme CAZES, le Département et le LEPA. Par ailleurs, la Région a cédé gratuitement le terrain jouxtant le Centre André Mathis, qui servira de parking pour les bus et, hors période scolaire, pour les utilisateurs de la piscine.

En réponse à M. ABADIE au sujet des places de stationnement actuelles, M. le Maire répond que le stationnement n'est pas réglementairement autorisé, mais seulement toléré. Avec l'aménagement, ce problème sera réglé. La « zone 30 » se justifie car il y a partage de la chaussée entre cyclistes et véhicules.

M. GUILLERMIN présente le projet d'urbanisation étudié par le SIVOM pour l'aménagement des trottoirs et stationnements sur la D5 avenue de l'Isle, de l'intersection entre le boulevard du Languedoc et les allées de Gascogne jusqu'au croisement avec la rue Romain Rolland.

Le projet apporte une meilleure maîtrise du stationnement, des aménagements en faveur des cyclistes et piétons et des dispositifs ralentisseurs sur la chaussée.

Il vous est proposé de bien vouloir :

DECIDER d'engager l'opération pour un montant de 357 720 € T.T.C, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIVOM.

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux s'élève à 278 000 € HT soit 333 600 € TTC.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette opération et notamment, la convention relative à la réalisation de ces travaux, sur les emprises routières de la route départementale 5. Cette convention est passée entre le Conseil Départemental de la Haute Garonne, la Commune de SAINT-GAUDENS et le SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

S'ENGAGER à apporter le financement nécessaire pour la réalisation des travaux.

ADOPTE

TRAVAUX D'EDILITE RUE ROMAIN ROLLAND, RUE OLIVIER DE SERRES ET RUE DE LA VIEILLE SERRE

M. GUILLERMIN présente le projet d'aménagement de trottoirs sur l'emprise des voies communales rue Olivier de Serres et rue Romain Rolland étudié par le SIVOM. Il s'agit des travaux sur les trottoirs et cheminements pour piétons aux abords des parkings de la piscine, du stade et du lycée agricole.

Sur la rue de la Vieille Serre, les travaux consistent à rendre les trottoirs accessibles à chaque intersection.

Il vous est proposé de bien vouloir :

APPROUVER le projet et décider d'engager l'opération pour un montant global de 115 920 € T.T.C, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIVOM.

APPROUVER l'estimation prévisionnelle du coût des travaux qui s'élève à 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC.

S'ENGAGER à apporter le financement nécessaire pour la réalisation de l'opération.

ADOPTE

POOL ROUTIER 2019-2020-2021

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

Dans le cadre du programme pluriannuel du pool routier portant sur les années 2019, 2020 et 2021, il convient de demander notre inscription.

Ces opérations qui portent sur les voies communales sont subventionnées par le Conseil Départemental. Pour les années 2019, 2020 et 2021, nous sollicitons une enveloppe totale de travaux de 750 000 € HT.

Je vous demande de bien vouloir demander notre inscription.

M. le Maire indique que la part communale est de l'ordre de 100 000 €/an, la subvention du Département s'élevant à 36,25 % et celle de l'intercommunalité à 25 %.

M. LOUIS demande si la liste des travaux a été arrêtée.

M. le Maire précise que l'on demande une enveloppe globale et l'affectation se fait ensuite sur les voies communales.

ADOPTE

FOURNITURE DE GAZ : CONVENTION AVEC L'UGAP

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

Suite à la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz au 1^{er} juillet 2015, la ville a adhéré au marché groupé proposé par l'UGAP. Ce marché avait été conclu avec Engie pour une durée de deux ans.

Outre la sécurité technique et juridique que garantit l'intervention de l'UGAP, le volume que représentent les acheteurs publics des trois sphères publiques, Etat, hôpitaux et collectivités territoriales, regroupés par l'UGAP, a permis d'obtenir des économies considérables sur le prix du gaz.

Pour la Ville de Saint-Gaudens, le volume estimé est de 6 700 000 MW.h par an, pour environ 35 points de livraison, soit 35 compteurs pour le type de tarif (B0, B1, B2i, B2S, T2, autre)

L'engagement de la collectivité porte sur le renouvellement du marché groupé proposé par l'UGAP pour une durée de trois ans jusqu'au 30 juin 2021 avec un nouveau prestataire.

Il est donc proposé

DE SIGNER le renouvellement du marché de fourniture de gaz avec la Société ENI GAS POWER France SA, prestataire retenu par l'UGAP, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTE

MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT ET A LA REGION

Mme DEGOUL présente le rapport suivant :

Dans le cadre de notre politique de mise aux normes des établissements recevant du public, il est prévu de traiter les sites ayant fait l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, accepté par l'État, dans l'ordre :

Établissement	Coût HT	Justif.
Centre Culturel	1 815,00	Ad' AP 2018
Théâtre Jean Marmignon	11 350,00	Ad' AP 2018
Salle de spectacle des Haras	330,00	Ad' AP 2018
Chapelle de la Caoue	10 650,00	Ad' AP 2018
Stade Jules Ribet	15 155,00	Ad' AP 2019
Gymnase Jacques Ferjoux	2 145,00	Ad' AP 2019
Boulodrome	3 500,00	Ad' AP 2019
Dojo (Gymnase arts martiaux)	35 000,00	Ad' AP 2019

Totaux	79 945,00
---------------	------------------

Nous avons acquis en 2018 le bâtiment de la Grande Halle de Saint Gaudens, qui ne pouvait donc être intégré dans le périmètre de l'Ad'AP et pour lequel la mise en accessibilité à réaliser s'élève à 90 000 € HT. Cette mise en accessibilité comprend principalement la création d'un ascenseur pour accéder aux loges situées à l'étage et les travaux nécessaires dans les toilettes publiques. Le total de la mise en accessibilité au titre de cette délibération se chiffre donc à 169 945 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	Dépenses	Recettes
Travaux	169 945, 00	
Subvention Etat 30 %		50 983,00
Subvention Conseil Régional 30 % plafonnée à 50 000 €		50 000,00
Ville de Saint Gaudens		68 962,00
Totaux	169 945,00	169 945,00

Il vous est demandé

D'APPROUVER ces travaux d'investissement.

D'APPORTER le financement nécessaire à la réalisation de ce projet.

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les aides les plus élevées possible auprès des partenaires financiers, Etat, Région Occitanie.

ADOPTE

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Mme DEGOUL présente le rapport suivant :

En application de la loi handicap du 11 février 2005, les maires des communes de 5 000 habitants et plus doivent créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission est composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Le Maire la préside et arrête la liste de ses membres.

La commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, fait des propositions et établit un rapport annuel présenté au conseil municipal et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Il convient de préciser la nouvelle composition :

Membres du conseil municipal :

Monsieur Jean-Yves DUCLOS

Madame Annette DEGOUL

Monsieur Robert LACROIX

Madame Annie NAVARRE

Madame Isabelle RAULET

Monsieur Jean SUBRA

Madame Noëlle TOULOUSE

Représentants des associations

Monsieur Guy LOUBEYRE, Direction Départementale du Territoire

Monsieur Edmond DOYHAMBOURE, FNATH (Accidentés de la vie)

Madame Bernadette CERCIAT, APF (Association des Paralysés de France)

Madame Marie-Claire MONS, APF (Association des Paralysés de France)

Monsieur Jean CAMPS, SOS Rétinite France

Madame Françoise BRAVO, EPEES (Entraide pour l'Egalité entre les Entendants et les Sourds)

M. André JUANOLA, commerçant

Services Techniques de la Mairie

Monsieur Frédéric GELEE

Monsieur Stéphane MILLET

ADOPTE

TABLEAU DES EMPLOIS

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte des départs qui se sont produits depuis la dernière mise à jour du tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 juin 2018,

Il vous est proposé

DE DECIDER la suppression des postes suivants :

- un poste de rédacteur à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

DE DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence.

ADOPTE

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES
 PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de toutes les décisions qu'il a prises, suite à la délégation qu'il a reçue le 24 avril 2014.

Pour la période du 6 avril 2018 à ce jour, voici la liste des décisions :

Contrat régisseur Gilles CANDOTTO (150 €)	6.4.18
Contrat régisseur Didier BORIE (350 €)	6.4.18
Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	6.4.18
MAPA faux-plafond acoustique Grande Halle (77 361,44 €)	6.4.18
Contrat culture Association ODRADEK (hébergement)	6.4.18
Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	11.4.18
Contrat régisseur Didier BORIE (250 €)	11.4.18
Contrat culture Quartier Libre Productions (11 830,02 €)	12.4.18
Contrat Pauline MAGNERES (130 €)	17.4.18
Remplacement candélabres avenue René Dreyfus (17 006 €)	24.4.18
Mise en lumière bas de la Côte de Goumetx (608 €)	24.4.18
Contrat régisseur Didier BORIE (300 €)	11.5.18
Contrat régisseur Didier BORIE (200 €)	11.5.18
Contrat régisseur Didier BORIE (100 €)	11.5.18
Contrat régisseur Didier BORIE (300 €)	11.5.18
Contrat régisseur Didier BORIE (300 €)	11.5.18
Contrat régisseur Didier BORIE (300 €)	11.5.18
Contrat régisseur Didier BORIE (100 €)	11.5.18
Contrat culture La Compagnie du Poisson Soluble (3 558 €)	17.5.18
Mapa achat illuminations Noël 2018 (38 291,18 €)	17.5.18
Réunions Comité Scientifique Musée : remboursement frais Marie-Laure MARAVAL	28.5.18

Réunions Comité Scientifique Musée : remboursement frais Marie-Germaine BEAUX-LAFFON	28.5.18
Réunions Comité Scientifique Musée : remboursement frais Stéphane PIQUES	28.5.18
Réunions Comité Scientifique Musée : remboursement frais Jean-Michel MINOVES	28.5.18
Contrat culture Isabelle Decroix Productions (8 967,50 €)	01.6.18
Pose pointes bleues sur candélabres avenue Anselme Arrieu (1 358 € part communale)	12.6.18
Pose pointes bleues sur candélabres avenue de Boulogne (1 306 € part communale)	12.6.18
Contrat culture Nouveau Grenier de Toulouse (6 541 €)	12.6.18
Contrat culture Compagnie de la Griotte (8 967,50 €)	12.6.18
Contrat culture Ki m'aime me suive (10 355,80 €)	13.6.18
Convention occupation du domaine public (piscine) M. RIEDINGER	13.6.18
Contrat culture Book your show (6 857,50 €)	15.6.18
Contrat culture Association APEI (2 000 €)	25.6.18
Contrat culture Association AIPAM (6 000 €)	25.6.18
Contrat régisseur Didier BORIE (100 €)	26.6.18
Contrat régisseur Didier BORIE (200 €)	26.6.18
Contrat de bail 32 boulevard Carnot (327,17 €/mois)	28.6.18

Questions diverses

MOTION FINANCES PUBLIQUES VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GAUDENS

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec les centres des finances publiques (CFP) pour un paiement, un conseil à propos de leurs impôts ou des produits locaux. Nous, élus, sommes en contact direct avec les personnels de ces services pour la gestion comptable de nos communes. L'aide et le soutien apportés nous sont précieux et fortement appréciés.

Les missions qu'exercent au quotidien les personnels sont essentielles à la fois pour les usagers particuliers et professionnels, les élus, mais également pour le développement de notre territoire.

Depuis le 1^{er} mars 2015, les horaires des Centres des Finances Publiques (CFP) en zone rurale ont été réaménagés : certains ne sont ouverts aux usagers que le matin tandis que d'autres, comme le CFP de Saint-Gaudens, sont fermés au public les mercredi et vendredi après-midi. Nous rappelons que ceci s'est fait sans aucun débat avec les élus des territoires concernés.

Les fermetures de site, déjà entamées depuis quelques années, se poursuivent. Sur les deux dernières années, l'Etat est passé outre l'avis des représentants des personnels, des élus et de la population en fermant trois trésoreries de proximité :

- 1^{er} janvier 2017 : fermeture du CFP de l'Isle-en-Dodon
- 1^{er} janvier 2018 : fermeture des CFP d'Aspet et d'Aurignac

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui a vu la naissance de nouvelles communautés des communes ne doit pas se faire au détriment des services publics de proximité.

Aujourd'hui, c'est un nouveau passage en force que tente de faire l'Etat en voulant transférer deux missions du CFP de Saint-Gaudens vers Toulouse : l'enregistrement au 1^{er} avril 2018 et le service de publicité foncière au plus tard au 1^{er} janvier 2020. Transfert des charges mais également du personnel vers Toulouse.

Alors que nous sommes engagés, au travers du SCOT du Pays Comminges Pyrénées, dans un projet de développement économique et humain de notre territoire, pour accueillir demain de nouveaux

citoyens, des emplois et entreprises, cela ne pourra se faire sans un service public de pleine compétence.

Par ce vœu, le conseil municipal affirme son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleine compétence.

Nous demandons que la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne :

- abandonne son projet de transfert de la mission enregistrement vers Toulouse, tout comme la mission de service de publicité foncière ; et pour cela créer un service de Publicité Foncière et d'Enregistrement à ST GAUDENS

- abandonne les projets de départementalisation (transfert vers Toulouse) des missions des Finances Publiques et donne tous les moyens nécessaires tant humains que matériels pour l'exercice des missions dans l'ensemble des CFP du Comminges.

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.